OCTOBRE 2026

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ENCADREMENT : ILS SONT PRÊTS À TOUT POUR RÉCUPERER VOS VOIX !

L'UNSA-Ferroviaire a toujours porté les revendications de l'encadrement, partout où des acquis sont à défendre et des droits nouveaux à conquérir. Contrairement à d'autres, qui tapent sur les cadres à longueur d'année, nous ne choisissons pas nos combats et nous ne les mettons pas en scène opportunément tous les 4 ans.

LE PARADOXE DE L'ENCADREMENT : TENIR LE CAP SANS SE PLAINDRE ET SANS ROMPRE SOUS LE POIDS DES INJONCTIONS PARADOXALES...

La dégradation continue des conditions de travail et de la situation de l'encadrement est une de nos préoccupations majeures : réorganisations à porter et à subir, charge de travail hors de contrôle, droit au repos et à la déconnexion bafoué, dérives liées à la mise en œuvre du forfait-jours, équilibre vie privée – vie professionnelle mis en danger, non reconnaissance financière de l'investissement demandé...

Ces tensions se sont renforcées ces dernières années. Depuis septembre 2024, nous avons renforcé nos actions et nos interpellations à tous les niveaux de l'entreprise pour mettre en avant nos revendications.

Alors l'opportunisme électoral et les attaques récentes que nous subissons nous font sourire.

NOTRE COURRIER DU 21 SEPTEMBRE



NOUS N'ÉTIONS PAS AU COMITÉ DE SUIVI FORFAIT JOURS ?

Mais pour y faire quoi, sauver un accord moribond? Y démontrer notre ignorance en portant des revendications que l'accord ne permet pas ? Faire le jeu d'une direction qui s'agite pour « faire semblant » de réagir à une action en justice ? 2 ans après avoir porté une demande similaire, 1 mois après une DCI qui a ouvert la voie à un accord Encadrement en grand, l'UNSA Ferroviaire a pris ses responsabilités et fait d'autres choix... qui se sont avérés payants.

L'ACCORD FORFAIT JOURS EST INSUFFISANT ?

L'UNSA-Ferroviaire privilégie le dialogue et la négociation à l'opposition systématique. Où étaient en 2017 ceux qui nous accusent aujourd'hui d'avoir signé un accord Forfait-jours à bout de souffle ?

Signer un accord n'est pas une fin en soi : c'est une photo à un instant T d'un rapport de force, qui nécessite un accompagnement quotidien.
Encore faut-il signer des accords pour le savoir...

Notre problème commun, c'est que les dispositions « garde-fou » que l'UNSA-Ferroviaire avait fait intégrer à l'accord Forfait Jours de 2017 :

- procédures de dimensionnement des charges de travail,
- entretiens de suivi de la charge,
- procédure de signalement, droit à la déconnexion...

sont depuis de nombreux mois toujours plus remises en cause par une hiérarchie elle-même soumise au diktat de la réorganisation permanente et du gain de productivité « quoi qu'il en coûte ».

L'accord encadrement doit être une solution pour répondre spécifiquement à ces questions.

L'ACTION EN JUSTICE, IL N'Y A QUE ÇA DE VRAI...

Les revendications extra-légales, les nouveaux droits, les revalorisations indemnitaires n'ont jamais été obtenus dans les tribunaux. Déclencher une action en justice 6 mois et 15 jours avant les élections professionnelles pourrait relever de la coïncidence, si la procédure de conciliation imposée par la loi ne durait pas... 6 mois.

L'ENCADREMENT, ON S'EN OCCUPE MIEUX QUE VOUS...

Faut-il en rire ?
Les mêmes qui refusent de discuter les conditions de mise en conformité de l'indemnité de télétravail « parce que ça ne concerne pas notre électorat mais que les cadres » (?), qui ne portent en NAO aucun sujet spécifique à l'encadrement, qui moquent les accords signés par l'UNSA Ferroviaire, s'érigent du jour au lendemain les meilleurs défenseurs de l'encadrement.
Qui peut les croire ?



LA PRÉOCCUPATION DE L'ENCADREMENT, À L'UNSA, C'EST PAS TOUS LES 4 ANS...

Refuser de discuter est contraire à notre ADN – nous venons de le prouver à l'occasion de la mise en conformité de l'indemnité de télétravail, en étant les seuls à faire des propositions concrètes pour rendre cette mise en conformité moins amère.

Nous ne racontons pas d'histoire aux cheminot.es, contrairement à ceux qui, n'ayant pas compris l'enjeu et les impacts, nous attaquent aujourd'hui en mettant en doute la réalité des règles URSSAF. Nous connaissons les règles URSSAF : en cas d'accord, les cheminot.es auraient été mieux indemnisé.es, avec un seuil d'exonération d'impôts relevé. Paradoxe des soi-disantes « OS du pouvoir d'achat » que d'avoir laissé encore une fois la main à la direction...

federation@unsa-ferroviaire.org

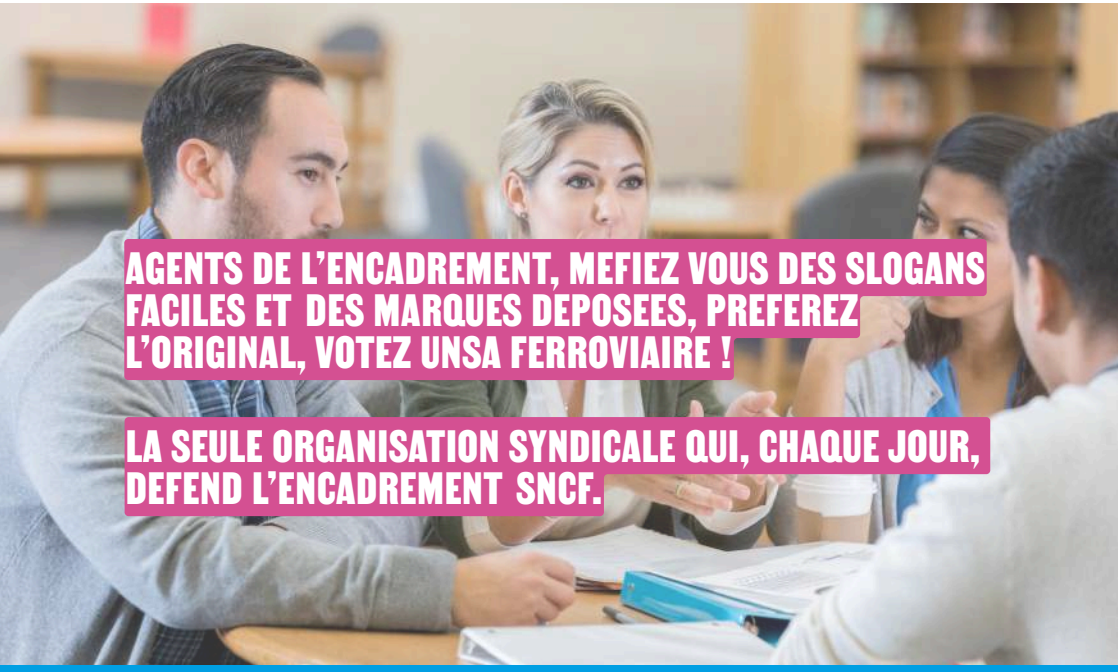
À L'UNSA, PAS D'INTOX, PAS DE CHAISE VIDE.

On négocie, on ne laisse pas le champ libre à la direction. Refuser de négocier, refuser de signer des accords, c'est laisser la direction à la manœuvre via des décisions unilatérales...

Mais la direction de l'entreprise est elle-même complice... Elle n'a cessé de repousser les revendications légitimes de l'encadrement que nous avons portées, donne la prime à ceux qui refusent le dialogue, ne signent aucun accord, appellent systématiquement à la grève, poussent les collectifs de tous ordre, et traînent l'entreprise devant les tribunaux pour masquer leur inaction.

Devant le mutisme et l'inaction de la direction, nous avons déposé une DCI le 16 mai dernier pour faire enfin bouger les lignes. Un travail de fond qui paie, et qui pourrait aboutir à des négociations et à un accord Encadrement en grand, embarquant les cadres et les agents de maîtrise encadrants, autour des thématiques du forfait-jours, de la charge de travail, du droit à la déconnexion et des parcours professionnels.

L'UNSA-FERROVIAIRE Y PORTERA LES REVENDICATIONS QU'ELLE A MISES SUR LA TABLE DEPUIS DES MOIS. OÙ SERONT LES NOUVEAUX DÉFENSEURS DE L'ENCADREMENT DANS CETTE NÉGOCIATION ? PROBABLEMENT COMME EN 2017, ILS REGARDERONT AILLEURS...



federation@unsa-ferroviaire.org